

sicut domus Achab; gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram, filio Achab, ad præliandum contra Hazael, regem Syriæ, in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram.

29. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel, quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Porro Ochozias, filius Joram, rex Juda, descendit invisere Joram, filium Achab, in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

le Seigneur commé la maison d'Achab, parce qu'il était gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre Hazael, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jezrahel pour se faire traiter de la blessure qu'il avait reçue à Ramoth; en combattant contre Hazael, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y était malade.

CHAPITRE IX

1. Eliseus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi: Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu, filium Josaphat, filii Namsi; et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interioribus cubiculum.

3. Tenesque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,

5. et ingressus est illuc. Ecce autem principes exercitus sedebant, et ait: Verbum mihi ad te, o princeps. Dixit-

1. Le prophète Élisée appela un des fils des prophètes, et lui dit: Ceins tes reins, prends dans ta main cette fiole d'huile, et va à Ramoth de Galaad.

2. Quand tu seras là, tu verras Jehu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et t'approchant de lui, tu le feras lever d'au milieu de ses frères, et tu le conduiras dans une chambre retirée.

3. Et tenant cette fiole d'huile, tu la lui répandras sur la tête, en disant: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai sacré roi d'Israël. Aussitôt tu ouvriras la porte, et tu t'enfuiras sans t'arrêter.

4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étaient assis, et il dit: Prince, j'ai un mot à vous dire.

28-29. Guerre contre les Syriens, de concert avec le roi d'Israël. — *In Ramoth...* Achab et Josaphat, le père et le grand-père des deux rois confédérés, s'étaient déjà ligués, mais en vain, pour reprendre Ramoth-Galaad aux Syriens. Cf. III Reg. xxii, 3-36. — *Vulneraverunt...* Joram: comme autrefois Achab, mais moins grièvement. — *In Jezrahel*: ville où son père s'était construit un palais (cf. III Reg. xviii, 45; xxi, 1). Les armées alliées demeurèrent devant Ramoth, continuant le siège (ix, 1 et ss.). — *Ochozias... descendit...*: visite qui occasionna sa propre mort, ix, 27.

§ II. — *Jéhu, roi d'Israël*. IX, 1 — X, 36.

1° L'onction royale de Jéhu. IX, 1-10.

CHAP. IX. — 1-3. Élisée envoie un jeune prophète à Ramoth, pour oindre Jéhu roi d'Israël. — *Eliseus... vocavit*. Il va exécuter une autre des missions confiées à son maître Élie au sommet de

l'Horob. Cf. viii, 7 et ss.; III Reg. xix, 15-16. — *Accinge lumbos*: pour se mettre en route et marcher en toute hâte. Cf. iv, 29. — *In medio fratrum*: ses frères d'armes, les autres officiers supérieurs. Cf. vers. 5. — *In interioribus cubiculum*. Dans l'hébreu, littéralement: une chambre dans une chambre; un appartement où ils seraient tout à fait seuls. Cf. III Reg. xx, 30; xxii, 25. — *Et dices...* Le message d'Élisée sera cité plus complètement aux vers. 8°-10. — *Aperies... et fugies*. Ce départ précipité avait pour but d'éviter au messager les questions que n'aurait pas manqué de lui adresser la curiosité indiscrète des amis de Jéhu. Les choses de Dieu aiment le silence.

4-10. L'envoyé d'Élisée s'acquitte fidèlement de sa mission. Scène très vivante. — *In Ramoth-Galaad, et ingressus*. Ce détail et plusieurs autres (cf. vers. 2) indiquent que la ville était désormais au pouvoir des assiégeants. — *Fudit*

Jéhu lui dit : A qui d'entre nous veux-tu parler ? Il lui répondit : A vous, prince.

6. Jéhu se leva donc et entra dans une chambre, et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre maître ; je vengerai ainsi de la main de Jézabel le sang des prophètes mes serviteurs, et le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuerai de la maison d'Achab tout mâle, depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et la maison de Baasa, fils d'Ahia.

10. Jézabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel, et il n'y aura personne pour l'ensevelir. Puis il ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Alors Jéhu rentra auprès des serviteurs de son maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien ? Qu'est-ce que cet insensé est venu vous dire ? Jéhu leur dit : Vous savez ce qu'est cet homme, et ce qu'il a pu me dire.

12. Ils lui répondirent : C'est faux ; mais raconte-nous plutôt la chose. Jéhu leur dit : Il m'a déclaré ceci et cela, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt, et chacun d'eux prit son manteau, et ils les mirent

que Jéhu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : Ad te, o princeps.

6. Et surrexit, et ingressus est cubiculum ; at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel.

7. Et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini, de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

9. Et dabo domum Achab sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jéhu autem regressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia ? quid venit insanus iste ad te ? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub

oleum. Jéhu paraît avoir été le unique roi d'Israël qui ait reçu l'onction royale. — *Unxi te.* Signification et but de cette onction pour Jéhu, vers. 6-10. — *Sanguinem... servorum...* : d'autres que les prophètes avaient péri durant la sanglante persécution d'Achab et de Jézabel. — *Mingentem...* : voyez I Reg. xxv, 22 ; III Reg. xiv, 10, et les commentaires. — *Sicut domum Jeroboam.* Cf. III Reg. xv, 27-30. — *Domum Baasa.* Cf. III Reg. xvi, 11. — *Jezabel... canes* : châtimement spécial, déjà prédit par Élie, pour cette femme perverse qui avait été la cause de tant de maux.

2° Conjuraton de Jéhu contre Joram. IX, 11-15.

11-13. Jéhu est acclamé roi par les officiers de l'armée. — *Ad servos domini sui.* Les officiers mentionnés plus haut, vers. 5 ; ils étaient, et Jéhu aussi, les serviteurs du roi Joram. — *Rectene omnia ?* Ils avaient été frappés des manières brusques et de la conduite étrange en apparence du jeune messager, qu'ils se permettent de trai-

ter d'insanus, avec leurs libres allures de soldats. — *Nostis hominem* : ils ne connaissaient point sa personne, mais ses fonctions, que manifestait clairement son costume. — *Et quid locutus...* Un tel homme, conférant en secret avec Jéhu, n'avait pu que lui transmettre un oracle du Seigneur. — *Falsum est.* Les compagnons d'armes de Jéhu rejettent cette explication trop générale, la regardant comme un subterfuge pour leur dissimuler ce qui s'était passé. — *Festinaverunt.* Ils admettent l'explication sans hésiter, et se mettent aussitôt à l'œuvre pour la réaliser. Ils étaient bien peu attachés à la maison d'Achab. — *Pallium* : la large pièce d'étoffe que l'on porte en Orient par-dessus la tunique (*Atth. arch.*, pl. II, fig. 11, 14). — *Posuerunt sub pedibus...* L'hébreu dit simplement : sous lui (pour le faire assoier). — *In similitudinem tribunalis.* L'expression hébraïque est un peu obscure ; on la traduit d'ordinaire par ces mots : sur les degrés mêmes ; c.-à-d. sur l'escalier qui conduisait de la cour intérieure de la maison à

pedibus ejus in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu, filius Josaphat, filii Namsi, contra Joram. Porro Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazaël, regem Syriae ;

15. et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percussent eum Syri praeliantem contra Hazaël, regem Syriae. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel ; Joram enim aegrotabat ibi ; et Ochozias, rex Juda, descenderat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel vidit globum Jehu venientis, et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum ; et dicat vadens : Rectene sunt omnia ?

18. Abiit ergo qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci ? Transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum eorum secundum ; venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est ? Et ait Jehu : Quid tibi et paci ? Transi, et sequere me.

sous ses pieds, comme une espèce de trône, et sonnait de la trompette, ils crièrent : Jehu est roi.

14. Jehu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram avait assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël, contre Hazaël, roi de Syrie,

15. et, ayant été blessé par les Syriens tandis qu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie, il était venu à Jezrahel pour se faire guérir. Or Jehu dit : Si cela vous plaît, personne ne sortira hors de la ville, de crainte qu'il n'aille porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha vers Jezrahel, où Joram était malade ; et Ochozias, roi de Juda, y était allé pour voir Joram.

17. Or la sentinelle qui était sur la tour de Jezrahel vit Jehu qui venait avec sa troupe, et elle dit : Je vois une troupe. Joram dit : Prenez un char, et envoyez-le au-devant d'eux, et que celui qui le conduira leur dise : Apportez-vous la paix ?

18. Celui qui était monté sur le char alla donc au-devant de Jehu, et lui dit : Apportez-vous la paix ? Jehu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix ? Passe, et suis-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Le messager est allé à eux, mais il ne revient pas.

19. Joram en envoya encore un autre avec un char ; et il vint vers Jehu, et lui dit : Voici ce que dit le roi : Est-ce la paix ? Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix ? dit Jehu. Passe, et suis-moi.

la chambre haute. Voyez *l'Atl. arch.*, pl. XII, fig. 7 ; pl. XIII, fig. 3, 5, 6. Ce fut, en toute hypothèse, une sorte de trône improvisé, pour procéder sans retard à l'installation du nouveau roi. — *Cecinerunt tuba* : selon l'usage adopté aux cérémonies de ce genre ; cf. XI, 14 ; II Reg. XV, 10 ; III Reg. I, 24, etc.

14-15. Jehu prend ses précautions pour empêcher la nouvelle de son élection de parvenir jusqu'au roi d'Israël. — *Obsederat Ramoth*... Variante dans l'hébreu : Or Joram gardait Ramoth-Galaad, lui et tout Israël, contre Hazaël... La ville avait donc été prise, comme il a été dit plus haut (note du vers. 5) ; mais l'armée israélite l'occupait fortement, parce qu'on craignait un retour offensif des Syriens. — *Si placet*... Jehu prend conseil des autres officiers : sa royauté n'est pas encore assez affirmée pour qu'il puisse commander en maître absolu. — *Ne... nuntiet*...

Il importait que l'on tombât à l'improviste sur Joram, avant qu'il lui eût été possible de préparer la moindre résistance.

3^o Mort de Joram et d'Ochozias. IX, 16-29.

16. Transition. — *Joram enim*... Le narrateur rappelle que les deux rois se trouvaient alors réunis à Jezrahel.

17-20. Les sentinelles de Jezrahel signalent l'approche de Jehu. Petite scène dramatique. — *Tolle currum*. Dans l'hébreu : un cavalier. De même au vers. 19. — *Dicat... Rectene...* Littéralement : Paix ? (Est-ce la paix que vous apportez ?) Le roi se demandait avec une inquiétude bien naturelle ce que pouvait vouloir cette troupe armée. — *Quid tibi et paci ?* C.-à-d. : En quoi cela te regarde-t-il ? Il était conforme au plan de Jehu d'arriver jusqu'en présence du roi sans fournir la plus petite explication ; c'est pour ce motif qu'il retint le messager auprès de lui

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit : Il es a rejoints, mais il ne revient pas. Celui qui s'avance paraît, à sa démarche, être Jéhu, fils de Namsi; car il vient avec précipitation.

21. Alors Joram dit : Qu'on attèle mon char. On attela son char, et Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, s'avancèrent chacun sur son char, et ils vinrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth le Jezrahélite.

22. Joram, ayant vu Jéhu, lui dit : Est-ce la paix, Jéhu? Jéhu lui répondit : Quelle paix, tant que durent les fornications de Jézabel, votre mère, et ses nombreux sortilèges?

23. Alors Joram tourna bride, et prenant la fuite, il dit à Ochozias : Trahison, Ochozias!

24. En même temps Jéhu banda son arc, et frappa Joram d'une flèche entre les épaules. La flèche lui perça le cœur, et il tomba raide mort dans son char.

25. Et Jéhu dit à son officier Badacer : Prenez-le, et jetez-le dans le champ de Naboth le Jezrahélite. Car je me souviens que lorsque nous suivions Achab son père, et que nous étions vous et moi dans un même char, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant :

26. Pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses fils que j'ai vu hier, dit le Seigneur, je vous rendrai la pareille dans ce même champ, dit le Seigneur. Prenez-le donc maintenant, et jetez-le dans le champ, selon la parole du Seigneur.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur. Est autem incessus quasi incessus Jehu, filii Namsi; præceps enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram, rex Israel, et Ochozias, rex Juda, singuli in curribus suis; egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est, Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel, matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens, ait ad Ochoziam : Insidiæ, Ochozia!

24. Porro Jehu tetendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas; et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim, quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ego tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

(sequere me). — *Quasi incessus Jehu*. Plutôt, d'après l'hébreu : La manière de conduire (la troupe) est comme la manière de conduire de Jéhu; car il conduit avec précipitation (littéral : avec folie). On voit, par ce trait, que Jéhu était très connu dans l'armée. — *Filii Namsi* : dans le sens de petit-fils. Voyez les vers. 2, 14, et la note de VIII, 25.

21-22. Joram et Ochozias s'avancent à la rencontre de Jéhu. — *Junge currum*. Joram a compris que, seule, une raison très grave a pu faire quitter à Jéhu son poste de Ramoth-Galaad. Il accourt donc lui-même pour avoir plus promptement des nouvelles. — *In agro Naboth*. A proximité du palais, d'après III Reg. xxi, 1 (voyez la note). Ce détail prépare l'accomplissement du divin oracle (ibid., vers. 19, 23). — *Quæ pax?* *Adhuc...* Preuve qu'il ne pouvait pas y avoir de paix. *Fornicationes* doit s'entendre au figuré; cf. Ex. xxxiv, 15-16; Deut. xxxi, 6, etc. *Vene-*

ficia : la magie faisait plus ou moins partie de tous les cultes idolâtriques.

23-26. Mort de Joram. — *Convertit... manum* : il saisit vivement les rênes, afin d'imprimer au char une autre direction. Cf. III Reg. xxii, 34. Le langage insolent de Jéhu lui a dévoué que celui-ci se présente en rebelle, et il fuit au plus vite, en pressant son royal visiteur de l'imiter (*insidiæ...*). — *Tetendit arcum*. Littéral, dans l'hébreu : il remplit sa main de l'arc. Telle est à la lettre l'attitude d'un archer qui va tirer (*Att. arch.*, pl. lxxxvi, fig. 11; pl. lxxxvii, fig. 16, etc.). — *Inter scapulas* : au moment où Joram s'enfuyait. — *Projice... in agro...* Jéhu voulait ainsi coopérer lui-même à l'accomplissement du terrible oracle, qu'il avait entendu de ses propres oreilles au moment où il le prononçait (*memini enim...*). — *Onus*; hébr. : *massâ*. Mot souvent employé par Isaïe (cf. xiii, 1; xv, 1; xvii, 1, etc.) pour désigner une prophétie de

27. Ochozias autem, rex Juda, videns hoc, fugit per viam domus horti; persecutusque est eum Jehu, et ait: Etiam hunc percute in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam. Qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem; sepelieruntque eum in sepulcro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram, filii Achab, regnavit Ochozias super Judam.

30. Venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31. ingredientem Jehu per portam,

27. Or Ochozias, roi de Juda, voyant cela, s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, et Jehu le poursuivit, et dit: Frappe-le aussi dans son char. Et ils le frappèrent à la montée de Gaver, qui est près de Jeblaam, et il s'enfuit à Mageddo, où il mourut.

28. Ses serviteurs le mirent sur son char et le portèrent à Jérusalem; et ils l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David.

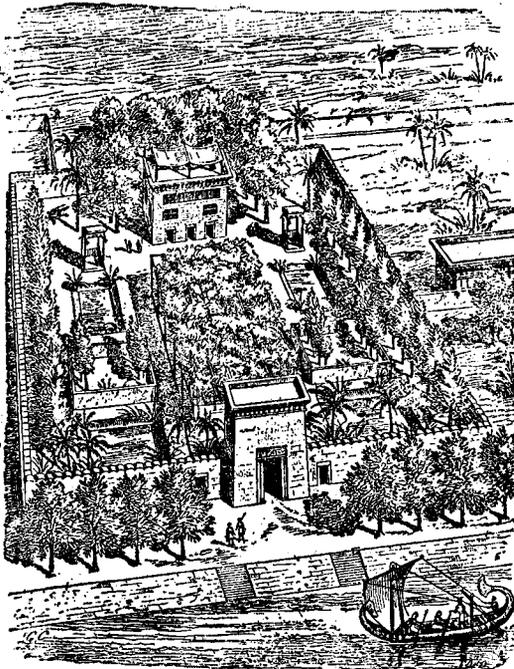
29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna sur Juda.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel. Or Jézabel, ayant appris son arrivée, se para les yeux avec du fard, mit ses ornements sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jehu qui entrait dans le palais, et

malheur. — *Sanguine florum...* Trait horrible, qui n'avait pas été signalé antérieurement. Jé-

hori. Les LXX se contentent de transcrire en hébreu ces deux derniers mots, comme s'ils



Vue perspective d'une villa entourée de jardins. (D'après une peinture égyptienne.)

zabel avait complété son crime en faisant disparaître aussi les héritiers de Naboth.

27-29. Mort d'Ochozias. — *Per viam domus*

horti. Les LXX se contentent de transcrire en hébreu ces deux derniers mots, comme s'ils étaient le nom d'une ville (Βαθύάβ, Engannim d'après quelques interprètes); mais la Vulgate a fort exactement traduit. — *Etiam hunc...*: Ochozias faisait partie de la famille d'Achab (cf. vii, 26), et Jehu ne croyait pas devoir l'épargner (voyez le vers. 8). — *In ascensu Gaver*. Hébreu: la montée de *Gur*. Localité inconnue; mais *Jeblaam* (hébr.: *Ibl'am*) paraît avoir occupé l'emplacement du village de Bélameh, à une demi-heure au sud de Djénin (*Atl. géogr.*, pl. vii, xii). Voy. Jos. xvii, 11 et le commentaire. Sur *Mageddo*, voyez la note de III Reg. iv, 12. — *Anno undecimo...* Répétition extraordinaire de la date synchronique déjà mentionnée précédemment, viii, 25, avec une légère variante (onzième au lieu de douzième), qui provient de ce que les Hébreux indiquent d'une manière assez vague le début de chaque règne, comme nous l'avons vu fréquemment (cf. xv, 1, 25, etc., et les commentaires).

4^o Mort de Jézabel. IX, 30-37.

30-33. Jézabel est précipitée par une fenêtre du palais, sur l'ordre de Jehu. — *Venit...* in *Jezrahel*. Jehu n'avait pas encore pénétré dans la ville; mais Jézabel savait déjà tout ce qui s'était passé. — *Depinxit... stibio*. Coûtume qui persiste encore dans l'Orient biblique. Les femmes de toutes les classes de la société se noircissent

elle dit : Peut-on espérer quelque paix de Zambri, qui a tué son maître ?

32. Jéhu, levant la tête vers la fenêtre, dit : Quelle est cette femme ? Et deux ou trois eunuques se penchèrent vers lui.

33. Jéhu leur dit : Jetez-la en bas. Aussitôt ils la jetèrent, et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux.

34. Après que Jéhu fut entré pour boire et pour manger, il dit : Allez voir cette maudite, et ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et ils allèrent pour l'ensevelir, mais ils ne trouvèrent que son crâne, ses pieds et l'extrémité de ses mains.

36. Et ils revinrent l'annoncer à Jéhu, qui leur dit : C'est ce que le Seigneur avait déclaré par Élie de Thesbé, son

et ait : Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum ?

32. Levavitque Jéhu faciem suam ad fenestram, et ait : Quæ est ista ? Et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At illé dixit eis : Præcipitate eam deorsum. Et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset ut comederet biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam ; et sepelite eam, quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jéhu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten,

les deux paupères avec de l'antimoine ; ce qui donne aux yeux un éclat très vil, et semble les agrandir. Cf. Jer. iv, 30 ; Ez, xxiii, 40, etc.

(Atl. arch., pl. vi, fig. 9 ; pl. vii, fig. 2, 8-10). — *Ornavit caput* : au moyen d'un diadème. Jézabel prévoit le sort qui l'attend, et elle veut mourir parée comme une reine. — *Numquid pax... Zambri... ?* Mordante ironie. Zambri avait été aussi le meurtrier de son roi, ce qui lui avait valu un prompt châtiement. Cf. III Reg. xvi, 9 et ss. — *Quæ... ista ?* Dans l'hébreu, avec une nuance : « Qui est pour moi ? Qui ? » Cri d'impatience : Qui me débarrassera de cette femme ? — *Inclinaverunt se... eunuchi* : par la fenêtre, pour voir de qui venait cet ordre. — *Præcipitaverunt*. Une telle femme ne devait guère avoir conquis l'affection des serviteurs du palais ; sans compter le servilisme et la versatilité des Orientaux pour tout vainqueur. — *Aspersus... sanguine*... Description tragique. Au lieu de *equorum ungulæ conculcaverunt*, l'hébreu porte : (il réjaillit de son sang sur le mur) et sur les chevaux ; Jéhu la foula aux pieds.

34-37. Le cadavre de Jézabel est dévoré par les chiens. — *Ut comederet...* Saisissant contraste. Jéhu entre en maître dans le palais royal, et y consomme avec ses officiers le repas préparé pour Joram et Ochozias. —

Maledictam illam. Jézabel avait été maudite, en effet, par le prophète Élie, III Reg. xxi, 23. — *Filia regis est*. Fille d'Ethbaal, roi de Sidon



Femme syrienne dont les yeux sont peints à l'antimoine.

(III Reg. xvi, 31). Ce sentiment de pitié tardive avait peut-être pour but, de la part de Jéhu, de ne pas trop irriter les rois phéniciens. — *Calvariam... pedes* : les parties les plus

dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. et erunt carnes Jezabel sicut ster-cus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel,

37. et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre, et tous ceux qui passeront diront : Est-ce là cette Jézabel ?

CHAPITRE X

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria. Scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. eligite meliorem, et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo ; et quomodo nos valebimus resistere ?

5. Miserunt ergo præpositi domus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus ; quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem ; quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septua-

1. Or Achab avait soixante-dix fils à Samarie ; et Jéhu écrivit une lettre qu'il envoya à Samarie, aux chefs, aux anciens, et à ceux qui nourrissaient les enfants d'Achab. Il y disait :

2. Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous qui avez *entre vos mains* les enfants de votre maître, des chars, des chevaux, des villes fortes et des armes,

3. choisissez le meilleur des fils de votre maître, et celui qui vous plaira davantage, et placez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur.

4. Ils furent saisis d'une grande crainte, et ils dirent : Deux rois n'ont pu se soutenir contre lui, et comment pourrions-nous lui résister ?

5. Ainsi les maîtres du palais, les chefs de la ville, les anciens et ceux qui nourrissaient les princes, envoyèrent dire à Jéhu : Nous sommes vos serviteurs, nous ferons tout ce que vous nous commanderez ; nous ne nous choisirons point de roi, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, prenez les têtes des fils de votre roi, et venez auprès de moi demain à cette même heure à Jezrahel.

dures du corps humain. — *Et erunt carnes...* Complément rétrospectif de la prédiction d'Élie contre Jézabel. Cf. III Reg. xxi, 23.

5° Jéhu fait mourir les fils d'Achab. X, 1-11.

CHAP. X. — 1-8. Lettre insidieuse de Jéhu aux habitants de Samarie. — *Septuaginta filii.* « Fils » dans le sens général de descendants. — *Ad optimates civitatis.* L'hébreu dit, évidemment par erreur : aux notables de Jezrahel. Quelle autorité auraient-ils pu exercer dans la capitale du royaume ? — *Nutritios Achab* : les gouverneurs des jeunes princes royaux. Cf. vers. 6. — *Qui habetis filios..., currus...* Dans sa lettre, Jéhu fait très bien ressortir tous les avantages dont jouissaient alors, en face de son propre pouvoir non encore affermi, les habitants de la

capitale israélite, et il les invite à en tirer parti contre lui. Défi hardi, mais habile ; car, au point où en étaient les choses, qui oserait résister au nouveau roi ?

4-5. Réponse des Samaritains. — *Ecce duo reges* : Joram et Ochozias, au faite de leur puissance. Cf. ix, 16 et ss. — *Præpositi...*, *præfecti.* L'hébreu emploie le singulier : le chef de la maison (le majordome du palais ; III Reg. iv, 6), le chef de la ville. — *Servi tui...* Humble et totale soumission.

6-7. Massacre de la famille royale à Samarie. — *Tollite capita.* Nouveau trait d'habileté. Jéhu écartait ainsi de sa personne l'odeur de cet affreux massacre, et il en rejetait la responsabilité sur les amis de l'ancienne famille régnante.

Or les fils du roi, au nombre de soixante-dix, étaient nourris chez les grands de la ville.

7. Lorsqu'ils eurent reçu la lettre de Jéhu, ils prirent les soixante-dix fils du roi, et les tuèrent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. Le messager vint l'annoncer à Jéhu, en disant : Ils ont apporté les têtes des fils du roi. Et il répondit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin.

9. Et il sortit au point du jour, et, se tenant devant tout le peuple, il dit : Vous êtes justes; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui a frappé tous ceux-ci ?

10. Considérez donc qu'il n'est tombé à terre aucune des paroles que le Seigneur avait prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avait prédit par son serviteur Élie.

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restait de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous ses grands, ses amis et ses prêtres, de sorte qu'il ne resta rien de lui.

12. Ensuite il se leva, et vint à Samarie. Et, arrivé près d'une cabane de pasteurs,

13. il trouva les frères d'Ochozias, roi de Juda, et il leur dit : Qui êtes-vous ? Ils répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias; nous sommes venus saluer les fils du roi, et les fils de la reine.

ginta viri, apud optimates civitatis nutritabantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset; egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justis estis; si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos ?

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquias.

12. Et surrexit, et venit in Samariam. Cumque venisset ad cameram pastorum in via,

13. invenit fratres Ochoziæ, regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos ? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis et filios reginæ.

Cf. vers. 9-10. — *Vente... eras*. Les deux villes n'étaient éloignées l'une de l'autre que de quelques heures de marche (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Septuaginta viros* : « hommes » dans le sens large, car plusieurs d'entre eux n'étaient que des enfants. — *In cophinis*. D'après Jer. xxiv, 2, de grands paniers qui servaient à la récolte des figes. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xvii, fig. 5.

8-10. Jéhu excuse ce massacre par l'oracle du prophète Élie. — *Duos acervos* : de chaque côté de la porte. Spectacle affreux, mais terrifiant pour quiconque pouvait nourrir des projets de révolte. On voit sur les monuments assyriens des têtes ainsi amoncelées, ou portées par les exécuteurs (*Atl. arch.*, pl. xciii, fig. 4). — *Justi estis*. Faignant l'étonnement, Jéhu s'adresse au peuple et l'établit juge de la situation. Il reconnaît qu'il a lui-même fait mourir Joram (*conjuravi... interfeci*) ; mais il prétend n'être pour rien dans ces autres meurtres, et il les présente comme une réalisation de l'oracle d'Élie. — *Cecit-*

dit... in terram : à la façon d'une chose sans valeur. Cf. Matth. x, 29.

11. Nouveaux massacres à Jezrahel. — *Sacerdotes* : ceux des prêtres de Baal qui étaient attachés au service de la cour; les autres, en plus grand nombre, périrent un peu plus tard, vers. 19 et ss.

6° Meurtre des frères d'Ochozias et des derniers restes de la famille d'Achab. X, 12-17.

12-14. Les frères d'Ochozias sont massacrés par ordre de Jéhu. — *Venit in Samariam*. Maintenant qu'il est sûr de ne pas trouver de résistance dans la capitale, Jéhu y fait son entrée solennelle. — *Ad Cameram pastorum*. Nom propre, sans doute. Les LXX transcrivent sans traduire : Βαθρακόθ. Cette localité ne doit pas différer du Béthacod d'Eusèbe et de saint Jérôme, situé entre Jezrahel et Samarie. — *Fratres Ochoziæ*. Non pas ses frères dans le sens strict, car ils avaient été massacrés antérieurement par les Arabes (cf. II Par. xxi, 17 ; xxii, 1),

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab, filium Rechab, in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum,

16. dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me; nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal; quicumque defuerit non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidioso, ut disperderet cultores Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

21. et misit in universos terminos Israel, et venerunt cuncti servi Baal;

14. Et Jéhu dit: Prenez-les vivants. Ils les prirent donc vivants, et les menèrent à une citerne près de cette cabane, et ils les égorgèrent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deux qu'ils étaient.

15. Étant parti de là, Jéhu trouva Jonadab, fils de Réchab, qui venait au-devant de lui; et il le salua, et lui dit: Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main. Et Jonadab lui donna sa main. Alors Jéhu le fit monter dans son char,

16. et lui dit: Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir dans son char,

17. il le mena à Samarie. Et il frappa tous ceux qui étaient restés à Samarie de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Élie.

18. Puis Jéhu fit assembler tout le peuple, et il leur dit: Achab a peu servi Baal, mais moi je le servirai davantage.

19. Maintenant donc, convoquez auprès de moi tous les prophètes de Baal, tous ses serviteurs et tous ses prêtres; qu'il n'en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque manquera sera puni de mort. Or Jéhu agissait ainsi avec ruse, pour exterminer les adorateurs de Baal.

20. Il dit encore: Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal.

21. Et il envoya des messagers dans toutes les terres d'Israël, et les serviteurs

mais leurs enfants (*ibid.*, xxii, 8). — *Descendimus ad salutandos...* Ils ignoraient encore les sanglantes tragédies de Jezrahel et de Samarie. — *In cisterna*: leurs cadavres y furent laissés. — *Non reliquit...*: ils descendaient tous d'Achab; la sentence divine continuait donc de s'exécuter.

15-17. Jéhu fait périr tout ce qui restait de la famille d'Achab à Samarie. — *Jonadab* appartenait, d'après I Par. ii, 55, à la race célèbre des Cinéens (cf. Gen. xv, 19; Jud. i, 16, etc.). Jérémie, xxxv, 6-7, fournit d'intéressants détails sur le genre de vie ascétique dont il fut le fondateur. — *Benedixit* et: il le salua. — *Da manum*: en signe d'amitié. Cf. Is. ii, 6. — *Levavit... in currum*. Très grand honneur; cf. III Reg. xx, 33. Il importait à Jéhu, au moment où il faisait son entrée à Samarie, de se présenter comme l'ami intime de ce saint personnage. — *Zelum meum...*: zèle plutôt apparent que réel, puisque Jéhu laissa subsister dans son royaume

le culte des veaux d'or. Cf. vers. 29. — *Percussit omnes...*: ce fut la fin cette fois.

20. Massacre des adorateurs de Baal et extirpation de ce culte infâme. X, 18-27.

18-19. Jéhu simule une grande dévotion pour Baal. — *Achab coluit... parum*. Achab n'avait que trop honoré Baal; mais Jéhu tenait ce langage pour mieux relever sa propre dévotion. — *Nunc igitur... vocate...* Réunion plus plénière encore que celle qui s'était autrefois tenue sur le Carmel (III Reg. xviii, 19, et ss.). — *Servos*: les adorateurs ordinaires, distincts soit des prophètes, soit des prêtres. — *Quicumque defuerit...*: menace jointe à la flatterie, pour obtenir que personne ne manquât.

20-23. Assemblée solennelle dans le temple de Baal. — *Vocavitque*. Hébr.: et ils proclamèrent (la fête). — *Misit in universos...* Jéhu poursuit par tous les moyens l'exécution de son projet; son but fut atteint, comme l'exprime emphati-

de Baal vinrent tous, sans qu'il en manquât un seul. Et ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie d'un bout à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal. Et ils leur en donnèrent.

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Marchez et regardez, afin qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrèrent donc dans le temple, pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jéhu avait placé dehors quatre-vingts hommes, et il leur avait dit : S'il échappe un seul homme de tous ceux que je livrerai entre vos mains, votre vie me répondra de la sienne.

25. Après qu'on eut offert l'holocauste, Jéhu donna cet ordre à ses soldats et à ses officiers : Entrez, tuez, que pas un n'échappe. Et les officiers entrèrent avec les soldats, les firent passer au fil de l'épée, et les jetèrent dehors. Ils allèrent ensuite à la ville du temple de Baal.

26. Et ils tirèrent du temple la statue de Baal, et après l'avoir brisée

27. ils la brûlèrent. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et ils en firent un cloaque qui subsiste jusqu'à ce jour.

non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal, et repleta est domus Baal a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab, filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta. Jehu autem praeparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, praecepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingremini, et percutite eos; nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projecerunt milites et duces. Et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuam de fano Baal, et combusserunt,

27. et comminuerunt eam. Destruerunt quoque aedem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

quement le narrateur (*venerunt cuncti...*, etc.). — *Proferte vestimenta*. Dans l'hébreu : les vêtements ; les ornements d'apparat dont les adorateurs de Baal se revêtaient pendant leurs cérémonies. Les auteurs classiques en font mention (cf. Hérodote, v, 5, etc.). — *Perquirite...* Précaution destinée, cette fois, à épargner les innocents que la curiosité aurait pu attirer dans le temple de Baal ; mais les idolâtres la prirent en bonne part, supposant que Jéhu voulait éloigner les non initiés. Les anciens étaient sous ce rapport, comme de nos jours les musulmans, d'une irritabilité extrêmement jalouse.

24-27. Le massacre ; destruction du temple. — *Ingressi sunt...* : dans la cour intérieure, analogue à celle du temple de Jérusalem, et de la plupart des temples païens. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 4 ; pl. xvii, fig. 5, 6 ; pl. xcix, fig. 1, 2 ; pl. cxvi, fig. 1. Naturellement, les sacrifices étaient consumés en plein air. — *Praeparaverat... foris* : autre mesure pour que personne n'échappât au massacre. — *Praecepit militibus*. Hébr. : aux coureurs ; c.-à-d. aux soldats de sa garde. Cf. III Reg. i, 5, etc. — *Ingremini*. Le narrateur marque très bien les divers mouvements des soldats : du dehors (*foris*, vers. 24) ils pénétrèrent dans la cour, et

de là dans le temple même (*in civitatem templi* ; « ville » dans le sens primitif de πόλις, plus « ceint de murs », par conséquent l'intérieur de



Temple de Baal, d'après une médaille du temps de Caracalla.

l'édifice). — *Protulerunt statuam*. L'hébreu emploie le pluriel : les stèles, ou images sacrées ; il mentionne ensuite au singulier une autre stèle, qu'il nomme « la stèle de Baal », l'image principale, évidemment. — *Fecerunt latrinas* : marquo extrême de mépris et d'exécration. Cf. Ez. vi, 11 ; Dan. ii, 5.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel ;

29. verumtamen a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiose egisti quod rectum erat et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab, filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo; non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis coepit Dominus tædere super Israel; percussitque eos Hazaël in universis finibus Israel.

33. a Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria; et regnavit Joachaz, filius ejus, pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il n'abandonna pas les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan.

30. Le Seigneur dit donc à Jéhu. Parce que vous avez accompli avec soin ce qui était juste, et ce qui était agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avais au cœur, vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Cependant Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur, Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, qui avait fait pécher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël. Et Hazaël les battit sur toutes leurs frontières;

33. depuis le Jourdain, vers l'orient, il ruina tous le pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, et sa valeur, a été écrit au livre des annales des rois d'Israël.

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, et son fils Joachaz régna à sa place.

36. Le temps que Jéhu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

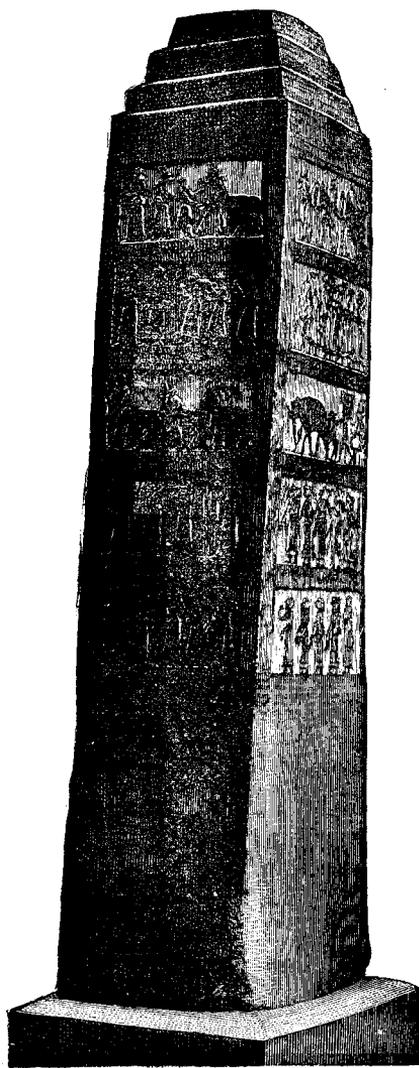
8° Autres événements et fin du règne de Jéhu. X, 28-36.

28-31. Mélange de bien et de mal dans la conduite de Jéhu au point de vue religieux. — Le bien : *delevit... Baal*. C'était un progrès énorme. — Le mal : *a peccatis Jeroboam...*; spécialement, *nee dereliquit vitulos...*, par politique, comme Jéroboam, et dans la crainte que ses sujets ne s'attachassent aux rois de Juda. — *Dixit... Dominus...* : par la bouche de quelque prophète. Dieu châtiéra Jéhu à cause de ses œuvres coupables (vers. 31-33), mais il récompense aussi ses bonnes actions. — *Ad quartam generationem*: savoir, Joachaz, Joas, Jéroboam II, Zacharie. Cf. xv, 12. Aucune dynastie n'occupa si longtemps le trône d'Israël (durant cent ans environ). — *Porro Jehu...* Le narrateur insiste sur ce trait fâcheux.

32-33. Invasion victorieuse des Syriens sur le territoire d'Israël. — *Coepit... tædere...* Hébr.: le Seigneur commença à couper les extrémités d'Israël; expression imagée, qui dénote très bien les

conquêtes successives d'Hazaël, et la manière dont il entamait peu à peu le territoire israélite. — *In universis finibus* : sur toutes les frontières qui étaient en contact avec la Syrie; les détails notés au vers. 33 marquent la Palestine transjordanienne dans sa totalité (voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). — *Ab Aroer* : aujourd'hui Ara'r. Voyez la note de Deut. II, 36. L'extrême limite des conquêtes d'Hazaël du côté du sud. — *Galaad, Basan* : provinces situées, la première au centre, la seconde au nord du territoire d'Israël, au delà du Jourdain.

34-36. Conclusion du règne de Jéhu. — *Reliqua autem...* Les inscriptions cunéiformes, qui le nomment *Yahua*, nous fournissent aussi quelques renseignements à son sujet; elles le citent parmi les alliés, c.-à-d. parmi les tributaires de l'Assyrie. Jéhu dut appeler les Assyriens à son secours contre Hazaël. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 69 et ss. — Durée du règne : *viginti et octo anni*.



Obélisque de Salmanasar II, sur lequel on lit les noms de Jéhu et d'Hazaël.

CHAPITRE XI

1. Athalia vero, mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba, filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas, filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus de triclinio; et abscondit eum a facie Athaliæ ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini; porro Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus; et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis;

5. et præcepit illis, dicens: Iste est mœro quem facere debetis.

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis; tertia autem pars sit ad portam Sur; et tertia pars sit ad portam quæ est post

1. Or Athalie, mère d'Ochozias, voyant que son fils était mort, se leva et fit périr toute la race royale.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre, et le déroba du milieu des fils du roi, lorsqu'on les tuait; et elle le cacha ainsi aux regards d'Athalie, et l'empêcha d'être tué.

3. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur. Et Athalie régnaît dans le pays.

4. La septième année, Joiada envoya chercher des centurions et des soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, et fit alliance avec eux, et il leur fit prêter serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi.

5. Et il leur donna cet ordre: Voici ce que vous devez faire.

6. Parmi ceux d'entre vous qui entrent en service le jour du sabbat, qu'un tiers monte la garde à la maison du roi, qu'un tiers soit à la porte de Sur,

SECTION IV. — DEPUIS L'USURPATION D'ATHALIE
JUSQU'À LA RUINE DU ROYAUME D'ISRAËL. XI,
1 — XVII, 41.

§ I. — *Athalie et Joas sur le trône de Juda.*
XI, 1 — XII, 21.

1^o Usurpation d'Athalie. XI, 1-3.

CHAP. XI. — 1-3. Athalie sur le trône de Juda. — *Athalie*. Digne fille de Jézabel par l'ambition et la cruauté. — *Interfecit omne semen...*: non seulement les plus proches héritiers du trône, c.-à-d. les fils d'Ochozias, ses propres petits-fils, mais tous ceux des membres de la famille royale qui pouvaient revendiquer quelque droit au trône. Les Arabes (II Par. XXI, 17) et Jéhu (sup. x, 14) en avaient déjà fait périr plusieurs. — *Josaba...*, soror *Ochozias*: sœur par une autre mère, croit-on. Cf. Jos., *Ant.*, IX, 7, 2. — *De triclinio*. Hébr.: (elle le mit) dans la chambre des lits; c.-à-d. dans l'appartement qui servait de dépôt pour les lits, couvertures, etc. — *Eratque... in domo Domini*. De cette cachette transitoire, le jeune prince fut porté bientôt dans une des chambres attenantes au temple (voyez III Reg. VI, 2 et ss., et le commentaire; *All. arch.*, pl. xvii, fig. 3, 4). — *Athalie regnavit*: son coup d'État ayant réussi. Le narrateur ne dit rien de ce triste règne, dont nous n'apprenons ailleurs (II Par. XXIV, 7) qu'un détail nouveau, relatif à l'infâme conduite de la reine au point de vue religieux.

2^o Conjuraton de Joiada. XI, 4-12.

4. Le grand prêtre s'associe un certain nombre d'officiers de l'armée pour renverser Athalie. — *Centuriones et milites*. Hébr.: les centurions des *Kârttes* et des coureurs. Sur les coureurs royaux, voyez x, 25. Les « *Karttes* » ne diffèrent probablement pas des Céréthiens, mentionnés à plusieurs reprises comme faisant partie de la garde royale (note de II Reg. xx, 23); quelques commentateurs les prennent pour des Cariens proprement dits, alléguant que les habitants de la Carie remplissaient volontiers les fonctions de soldats mercenaires. D'après II Par. XXIII, 1, les centurions que Joiada s'associa étaient au nombre de cinq. — *Adjurans eos*: il leur fit prêter un serment solennel dans le lieu saint. — *Ostendit filium...*: l'existence du jeune roi avait été tenue secrète jusqu'alors.

5-8. Le plan de Joiada. — *Iste... sermo*. Plan fort bien combiné. Pour la réussite du complot, deux postes devaient être occupés militairement: le palais et le temple; le palais, pour surveiller Athalie et ses partisans; le temple, pour protéger Joas au moment critique. — *Tertia pars...* Garde du palais, vers. 6. Les conjurés chargés de cette mission sont divisés en trois groupes, qui devaient être postés, le premier, tout auprès de l'édifice (*observet excubias domus...*); le second, *ad portam Sur*, une des portes latérales du palais; le troisième, *ad portam... scutariorum* (hébr.: la porte derrière les coureurs), la porte

et un tiers à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers ; et vous monterez la garde à la maison de Messa.

7. Que vos deux divisions qui sortiront de service le jour du sabbat montent la garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Vous l'environnerez, les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué ; et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Les centurions exécutèrent tout ce que le grand prêtre Joiada leur avait ordonné ; et prenant chacun leurs gens, ceux qui entraient en semaine et ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le grand prêtre Joiada,

10. et il leur donna les lances et les armes du roi David, qui étaient dans le temple.

11. Ils se tinrent donc tous rangés autour du roi, les armes à la main,

habitaculum scutariorum ; et custodietis excubias domus Messa.

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris ; si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur ; eritque cum rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos ; et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem,

10. qui dedit eis hastas et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera

principale, ce semble, d'après le vers. 19. Les mots *introeat sabbato* (comp. le vers. 7) nous apprennent que les soldats de garde étaient relevés le samedi, comme les prêtres et les lévites.

l'autre par les coursiers royaux (note du vers. 4). — *Egredientes... custodiant...* : relevées de leur poste au palais (voyez le vers. 6), elles devaient se rendre au temple et y protéger le prince.

— *Vallabitis...* : en se rangeant sur deux lignes, comme il sera dit au vers. 11. — *Ingressus... septum templi*. Plutôt, d'après l'hébreu : quiconque pénétrera dans les rangs, c.-à-d. au milieu de ces deux lignes de soldats.

9-12. La mise à exécution du projet. — *Fecerunt centuriones...* Chaque compagnie occupa fidèlement son poste respectif. — *Hastas et arma* : armes que David, et peut-être d'autres rois après lui, avaient placées dans le temple comme trophées des victoires juives. Cf. II Reg. XIII, 7. — *A parte... dextera*. Conformément au système d'orientation des Hébreux, la droite du temple, c'est le mur du sud ; sa gauche, le mur du nord (*Atl. arch.*, pl. XXVII, fig. 3, 4 ; pl. XCIX, fig. 1 et 2 ; voyez aussi la figure de la p. 471). D'où il suit que les soldats formèrent deux lignes parallèles en avant du temple, dans la cour des prêtres : l'une tout à fait à l'en-



Couronnes antiques (en haut, trois rois d'Égypte ; en bas, une reine d'Égypte, un roi assyrien et un roi grec).

Le nom *Messa* (hébr., *Massah*), employé en ce seul endroit, a été interprété de bien des manières ; sa signification probable paraît être « pour repousser » ; par conséquent : Vous veillerez à la garde de la maison, et vous écarterez tous ceux qui voudraient y pénétrer. — *Duæ vero partes...* Garde du temple, vers. 7-8. Les deux compagnies en question étaient formées, l'une par les *Karites*,

l'autre par les coursiers royaux ; suivant d'autres, auprès de l'autel des holocaustes. — *Circum regem*. Détail légèrement anticipé. Cf. vers. 12. — *Produxitque...* Lorsque tout eut été préparé. — *Diadema...* La cérémonie du couronnement et de l'onction a lieu sur place. La signification du mot *testimonium* est assez obscure : selon les uns, les vêtements royaux ; suivant d'autres,

usque ad partem sinistram altaris et aedis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema et testimonium; feceruntque eum regem, et unxerunt; et plaudentes manu, dixerunt: Vivat rex!

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis; et ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem et canentem tubis, et scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio! conjuratio!

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis: Educite eam extra septa templi; et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impeerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium; et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, et inter regem et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt va-

depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple.

12. Joiada fit alors avancer le fils du roi, et mit sur sa tête le diadème, et le livre de la loi. Ils l'établirent roi, et l'oignirent, et, battant des mains, ils crièrent: Vive le roi!

13. Or Athalie entendit le bruit du peuple qui accourait, et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roi assis sur son trône selon la coutume, et auprès de lui les chanteurs et les trompettes, tout le peuple du pays en joie et sonnant de la trompette. Et elle déchira ses vêtements, et s'écria: Trahison, trahison!

15. Alors Joiada donna cet ordre aux centurions qui étaient à la tête de l'armée: Emmenez-la hors du temple, et si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le prêtre avait dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. Les officiers se saisirent donc de sa personne, et ils l'amènèrent de force, par le chemin de l'entrée des chevaux, auprès du palais; et elle fut tuée en cet endroit.

17. Alors Joiada fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'Israël fût le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple du pays entra dans le temple de Baal, et ils renversèrent ses autels, mirent ses images en

le livre de la loi, placé un instant sur la tête du prince. — *Plaudentes manu*. Symbole très antique et très naturel d'approbation, d'applaudissement (cf. Jos. xxvii, 23; Ps. xlvi, 1, et xvii, 8; Thren. ii, 15, etc.).

30 Mort d'Athalie. XI, 13-16.

13-14. Athalie pénètre dans la cour du temple. — *Vocem populi currentis*. Dans l'hébreu: la voix des coureurs (c.-à-d. des soldats) et du peuple. Le palais était assez rapproché du temple. — *Vidit...* Belle description. Athalie était loin de s'attendre à un pareil spectacle. — *Super tribunal*. Hébr.: sur la colonne. Cette colonne ou estrade qu'on érigeait pour les rois est encore mentionnée plus loin, xxiii, 3. — *Cantores*. Dans l'hébreu: les princes (les chefs). La Vulgate et les LXX ont lu *sârîm* au lieu de *sârîm*. — *Tubis*. Le nom hébreu désigne les trompettes sacrées (*hasôfrot*). — *Omnis... populus terræ*: les habitants de Jérusalem, qui étaient accourus en masse. — *Conjuratio*: cri d'appel au secours.

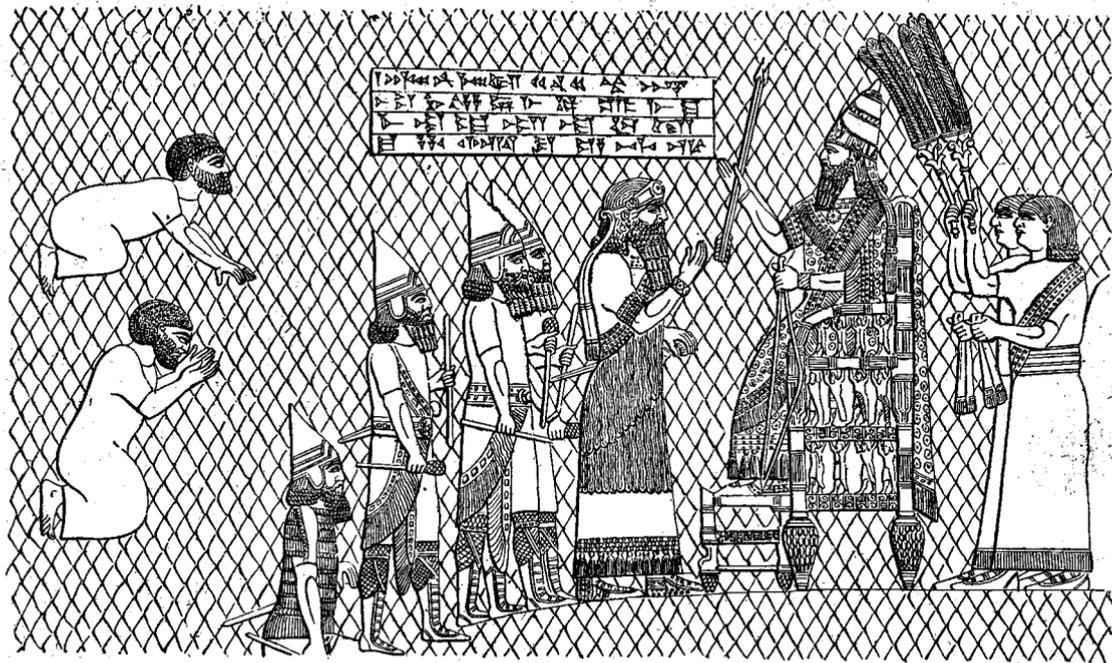
15-16. Athalie est mise à mort en dehors de l'enceinte du temple. — *Educite... extra septa...* Hébr.: Faites-la sortir entre les rangs; c.-à-d. avec une escorte qui l'entourerait des deux côtés. — *Quicumque... secutus...* Précaution pour em-

pêcher qu'on ne prit la défense d'Athalie. Joiada dirige tout avec une prudence égale à son énergie. — *Imposuerunt... manus...* Dans l'hébreu: et ils lui firent place. La foule s'ouvrit pour lui laisser un passage. — *Per viam introitus...* Les écuries royales étaient donc tout près de là. Voyez l'Att. géogr., pl. xiv, et l'Att. arch., pl. xcviij fig. 5.

40 Renouvellement de l'alliance théocratique; intronisation solennelle du roi. XI, 17-21.

17. On réitéra l'alliance sacrée. — *Fœdus*. Dans l'hébreu: *habrût*, l'alliance bien connue. Joiada la fait renouveler, parce qu'elle avait été rompue d'une certaine manière par l'introduction du culte de Baal. — *Esset populus Domini*: destination providentielle et glorieuse d'Israël. Cf. Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20, etc. — *Et inter regem...*: le roi promettant d'accomplir tous ses devoirs envers ses sujets; le peuple jurant une inviolable loyauté à son prince.

18. Destruction du temple de Baal et extirpation de son culte. — *Templum Baal*: bâti par Athalie à l'instar de celui de Samarie, x, 21 et ss. — *Posuit... custodias...*: des prêtres qui veilleraient à ce que les cérémonies saintes eussent lieu avec toute la perfection désirable.



Roi assyrien assis sur un trône et entouré de soldats. (Bas-relief assyrien.)

hæc; Mathan quoque, sacerdotem Baal, occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelthi legiones, et omnem populum terræ; deduxeruntque regem de domo Domini, et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium; et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terre, et civitas conquievit; Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas cum regnare cœpisset.

pièces, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Et le grand prêtre plaça des gardes dans la maison du Seigneur.

19. Puis il prit les centurions et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple; et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et pénétrèrent dans le palais par l'entrée de ceux qui portaient les boucliers. Et le roi s'assit sur le trône royal.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix. Athalie avait été tuée par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII

1. Anno septimo Jehu regnavit Joas, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Sebia, de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada sacerdos;

3. verumtamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsis incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes: Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini,

1. La septième année de Jéhu, Joas commença à régner, et il régna quarante ans dans Jérusalem; sa mère s'appelait Sébia, et était de Bersabée.

2. Et il fit ce qui est droit devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le prêtre Joiada.

3. Néanmoins il n'enleva pas les hauts lieux, et le peuple y immolait encore, et y offrait de l'encens.

4. Alors Joas dit aux prêtres: Tout l'argent consacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur par les passants, celui qui est offert pour le prix de l'âme, et celui qu'on apporte spontanément et au gré du cœur dans le temple,

19-21. Le roi Joas fait son entrée dans le palais de ses pères. — *Tulitque...* Joiada organise une procession brillante, pour conduire le jeune roi au palais. — *Cerethi et Phelthi.* Voyez II Reg. VIII, 18, et le commentaire. — *Deduxerunt.* L'hébreu dit: ils le firent descendre; à savoir, de la colline du temple dans la vallée de Tyropéon, pour remonter ensuite sur le mont Sion où était le palais (*Atl. géogr.*, pl. XIV). — *Per viam... scutariorum.* Hébr.: par le chemin de la porte des coureurs. Voyez la note du vers. 8. — *Sedit super thronum...*: intronisation semblable à celle de Salomon, III Reg. I, 46. — *Civitas conquievit*: aucun mouvement de réaction ne survint dans la capitale, quoique Athalie y eût des partisans dévoués.

5° Durée et caractère moral du règne de Joas. XII, 1-3.

CHAP. XII. — 1. Les dates principales. — Synchrisme: *anno septimo...* Durée du règne: *quadraginta annis*; comme David et Salomon.

— *Sebia...* Le nom de la mère est indiqué, ainsi que cela a lieu d'ordinaire pour les rois de Juda.

2-3. Caractère moral du règne. — *Fecit rectum.* Toutefois, deux restrictions: 1° *cunctis diebus...*, au moins vingt-trois ans selon le vers. 6; mais après la mort du grand prêtre un triste reversément eut lieu (cf. II Par. XIV, 17); 2° *excelsa non...* (voyez les notes de III Reg. III, 4, et XV, 14).

6° Restauration du temple. XII, 4-16.

4-5. Joas ordonne aux prêtres de mettre en réserve certains revenus sacrés, pour la future réparation du temple. — *Dixit... Joas.* On ignore à quelle année de son règne. — *Pecuniam sanctorum.* Expression générale, qui désigne tout l'argent provenant des dons sacrés. Cf. III Reg. XV, 15. Ces dons sont ensuite spécifiés. — 1° *Quæ illata... a prætereuntibus.* On a conjecturé que la locution hébraïque « l'argent du passant » est une abréviation pour: l'argent de celui qui passe au nombre des recensés (cf. Ex. XXX, 13); dans

5. que les prêtres le prennent, chacun selon son rang; et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront que quelque chose aura besoin d'être réparé.

6. Mais jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas, les prêtres n'avaient point fait ces réparations du temple.

7. Le roi fit donc venir le grand prêtre Joïada et les prêtres, et il leur dit : Pourquoi ne faites-vous pas les réparations du temple? Ne recevez donc plus l'argent, selon votre rang, mais rendez-le pour les réparations du temple.

8. Et il fut interdit aux prêtres de recevoir à l'avenir l'argent du peuple, et de s'occuper des réparations de la maison du Seigneur.

9. Alors le grand prêtre Joïada prit un coffre, et y perça une ouverture par-dessus, et il le mit auprès de l'autel, à droite de ceux qui entraient dans la maison du Seigneur; et les prêtres qui gardaient les portes y mettaient tout l'argent qu'on apportait au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venait avec le grand prêtre, et ils

5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sartatecta domus, si quid necessarium viderint instauratione.

6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sartatecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi? Nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum; sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sartatecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperivitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dextram ingredientium domum Domini; mittentque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, effundebantque et nu-

ce cas, il s'agirait du demi-sicle (1 fr. 44) que devait payer tout Israélite âgé de vingt ans. — 2° *Quæ... pro pretio...* C'étaient, d'une part, les cinq sicles (14 fr. 40) offerts pour le rachat des premiers-nés (cf. Ex. XIII, 2 et ss.; Num. XVII, 16); d'autre part, les sommes que les prêtres déterminaient pour l'exemption de certains vœux (voyez Lev. XXVII, 2 et ss., et le commentaire). — 3° *Quam sponte...* : toutes les offrandes volontaires. Cf. Lev. XXII, 18-23; Deut. XVI, 10 et ss. — *Accipiant... juxta ordinem...* Hébr. : qu'ils le reçoivent chacun de ses connaissances. De même au vers. 7. En effet, d'après II Par. XXIV, 5, le roi ordonna aux prêtres d'aller quêter pour le temple dans toutes les villes de Juda. — *Instaurent sartatecta...* Autre variante dans l'hébreu : qu'ils réparent les brèches de la maison (de Dieu) partout où il se trouvera quelque brèche. Le temple n'avait guère alors que cent trente années d'existence; mais il avait souffert sous le règne d'Athalie, cette princesse ayant appliqué les revenus sacrés au culte de Baal. Cf. II Par. XXIV, 7.

6. Les prêtres négligent d'exécuter les ordres du roi. — *Ad vigesimum tertium...* : Joas était alors âgé de trente ans. Cf. XI, 21. — *Non instaurent.* Ils ne se hâtèrent pas, dit le récit parallèle, II Par. XXIV, 5. Il semble bien qu'il y eut en cela quelque négligence plus ou moins coupable. Cependant on peut dire, à la décharge des prêtres, que les revenus sacrés devaient être

assez minces à cette époque troublée, et que la tribu de Lévi avait besoin, pour vivre, de presque leur totalité. De plus, Joas avait omis de fixer la somme annuelle qui serait appliquée aux réparations du temple, et l'on demeura longtemps dans cette vague situation.

7-8. Joas retire aux prêtres le contrôle des fonds destinés à la restauration du temple, et la direction des travaux. — *Vocavit... Joiadam.* Il était naturel que le roi s'entendit avec le grand prêtre pour prendre des mesures plus nettes et plus rapides. — *Prohibitique...* L'hébreu est moins expressif : Et les prêtres consentirent à ne plus recevoir d'argent du peuple et à ne point réparer les brèches du temple. Ce fut donc un arrangement à l'amiable. Les prêtres se virent déchargés sans trop de peine d'une mission difficile et délicate, et le roi prit l'affaire directement entre ses mains.

9-10. Tronc pour les offrandes. — *Tulit Joiadas.* Par ordre du roi, après qu'on eut fait dans tout le royaume une proclamation qui engageait les fidèles à se montrer généreux. Cf. II Par. XXIV, 8-10. — *Gazophylacium* : un coffre (hébr.), qui devait faire l'usage de nos tronc. — *Juxta altare...* La place de ce tronc est clairement indiquée : près de l'autel des holocaustes, à droite de l'entrée (*Atl. archéol.*, pl. CXCIX, fig. 1). — *Cumque viderent...* : tous les détails avaient été très sagement prévus. — *Scriba regis* : le secrétaire d'État.

merabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini;

11. et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini; qui impendebant eam in fabricis lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

12. et sartatecta faciebant, et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna et lapides qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydris templi Domini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.

14. Iis enim qui faciebant opus dabatur, ut instauraretur templum Domini.

15. Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuèrent eam artificibus; sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto et pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazaël, rex Syriæ, et pugnabat contra Geth, cepitque eam, et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas, rex Juda, omnia sanctificata quæ consecraverant Josaphat, et Joram, et Ochozias, patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat, et universum argentum quod inveniri

en tiraient et comptaient l'argent qui s'était trouvé dans la maison du Seigneur,

11. et ils le donnaient, par compte et par mesure, entre les mains de ceux qui dirigeaient les maçons du temple. Et cet argent était employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisaient les réparations de la maison du Seigneur,

12. et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres qu'on faisait polir; et pour toute la dépense de tout ce qui était nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. Toutefois, de cet argent qui était apporté au temple du Seigneur, on ne faisait pas les amphores du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent.

14. On donnait cet argent à ceux qui avaient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur,

15. et on n'en demandait pas compte à ceux qui le recevaient pour le distribuer aux ouvriers, mais ils l'employaient de bonne foi.

16. On ne portait pas dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés, parce qu'il appartenait aux prêtres.

17. Alors Hazaël, roi de Syrie, vint mettre le siège devant Geth, et il la prit, et il tourna visage pour monter contre Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré que Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères, les rois de Juda, et lui-même, avaient offert au temple, et tout ce qui se put trouver

11-16. Emploi de l'argent. — *Juxta numerum...* Hébr.: il donnait l'argent qui était pesé. Sur cette antique coutume de peser l'argent, voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LXXIV, fig. 9. — *Non fiebant... hydris...* (vers. 13). L'argent ainsi recueilli fut donc exclusivement consacré aux murs, à la charpente, en un mot aux gros travaux de réparation. Néanmoins, une fois que la restauration fut achevée, on put employer le reste de la somme au renouvellement du mobilier sacré. Cf. II Par. xxiv, 14. Sur ces *hydris...*, *fuscinulæ*, etc., voyez III Reg. vii, 50, et l'explication. — *Non fiebat ratio...* Confiance sans bornes témoignée aux Intendants: on ne leur demandait aucun compte des sommes qu'ils avaient reçues. — Vers. 16, emploi spécial de certains revenus sacrés. *Pecuniam pro delicto, pro peccatis*: voyez Lev. v, 15-18, et vi, 26-29; Num. v, 8, et les notes.

7° Expédition d'Hazaël contre le royaume de Juda; Joas obtient la paix à prix d'argent. XII, 17-18.

17. L'invasion syrienne. — *Ascendit Hazaël*: après sa campagne victorieuse contre le royaume d'Israël. Cf. xiii, 1-3. — *Contra Geth*: l'une des capitales de la Pentapole philistine; elle paraît avoir appartenu alors aux rois de Juda (cf. II Par. xi, 8), ou bien, elle était devenue leur alliée.

18. La paix est chèrement achetée. — *Quamobrem...* D'après le récit plus complet de II Par. xxiv, 23-24, une bataille eut lieu non loin de Jérusalem entre les deux armées, et Joas subit un échec humiliant. — *Omnia sanctificata...* Quelque adorateurs de Baal, Joram et Ochozias avaient cru, par raison d'État et pour ne pas trop s'alléner la masse de leurs sujets, devoir

d'argent dans les trésors du temple du Seigneur, et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entre eux, et se soulevèrent contre lui, et le tuèrent en sa maison de Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar, fils de Sémaath, et Jozabad, fils de Sômer, ses serviteurs, le frappèrent, et il mourut; et il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David; et Amasias, son fils, régna à sa place.

potuit in thesauris templi Domini et in palatio regis, misitque Hazaël, regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello, in descensu Sella.

21. Josachar namque, filius Semaath, et Jozabad, filius Sômer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est; et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David. Regnavitque Amasias, filius ejus, pro eo.

CHAPITRE XIII

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda, Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël dans Samarie, pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avait fait tomber Israël; et il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; et il les livra tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz implora la face du Seigneur, et le Seigneur l'écouta, parce

1. Anno vigesimo tertio Joas, filii Ochoziæ, regis Juda, regnavit Joachaz, filius Jehu, super Israel in Samaria, decem et septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel; et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazaël, regis Syriæ, et in manu Benadad, filii Hazaël, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus;

offrir des présents au temple de Jéhovah, aussi bien que leurs aïeux. Athalie avait plongé des mains sacrilèges dans ce riche trésor du sanctuaire (cf. II Par. xxiv, 7), mais sans l'épuiser entièrement.

8° Joas périt assassiné. XII, 19-31.

19-21. Triste fin du règne de Joas. — *Servi ejus* : leurs noms sont cités au vers. 21. — *In domo Mello*. Dans son lit, ajoute l'auteur des Paralipomènes (II, xxiv, 25). Sur le *Mello*, voyez la note de II Reg. v, 9, et l' *Atl. géogr.*, p. xiv. — *In descensu Sella* : localité inconnue. — *Sepelierunt... cum patribus...* : non toutefois dans leur sépulture (cf. II Par. xxiv, 25).

§ II. — Joachaz, Joas et Jéroboam II, rois d'Israël; Amasias et Azarias, rois de Juda. XIII, 1 — XIV, 29.

1° Règne de Joachaz. XIII, 1-9.

CHAP. XIII. — 1. Les dates principales. — Synchronisme : *anno vigesimo tertio...* Voyez la note

du vers. 10. — Durée totale du règne : *decem et septem...*

2. Caractère moral du règne de Joachaz. — *Fecit malum...* Et le narrateur ajoute, comme pour la plupart des rois d'Israël : *secutus... peccata Jeroboam*; manière de dire qu'il favorisa le culte des veaux d'or.

3-7. Le Seigneur châtie Joachaz par l'intermédiaire des Syriens. — *Tradidit eos...* : non pas d'une manière absolue, de sorte que les Israélites perdisent totalement leur indépendance; mais Joachaz fut battu plusieurs fois par les Syriens, et réduit à une extrême impuissance (cf. vers. 7), et il perdit une partie considérable de son territoire (vers. 25). — *In manu Benadad*. Bénadad III dans la liste des rois de Damas. Bénadad I^{er} avait été contemporain de Baasa (cf. III Reg. xv, 18-20); Bénadad II avait lutté contre Achab (III Reg. xx). — *Cunctis diebus* : pendant toute la durée du règne de Joachaz; cf. vers. 22. — *Deprecatus... faciem...* Litté.al. : il

vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israeli, et liberatus est de manu regis Syriæ; habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudistertius.

6. Verumtamen non recesserunt à peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt; siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem millia peditum; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegert quasi pulverem in tritura areæ.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria. Regnavitque Joas, filius ejus, pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas, regis Juda, regnavit Joas, filius Joachaz, super Israel in Samaria sedecim annis.

11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini; non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

12. Reliqua autem sermonum Joas,

qu'il vit l'affliction d'Israël, que le roi de Syrie avait réduit à l'extrémité.

5. Le Seigneur donna donc un sauveur à Israël, et il fut délivré de la main du roi de Syrie, et les enfants d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Néanmoins ils ne se retirèrent pas des péchés de la maison de Jeroboam, qui avait fait pécher Israël, mais ils continuèrent d'y marcher; car le bois sacré demeura à Samarie.

7. Il n'était resté à Joachaz, de tout son peuple, que cinquante cavaliers, dix chars, et dix mille hommes de pied. Car le roi de Syrie les avait fait périr, et les avait réduits en poussière, comme celle que l'on foule dans l'aire.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et sa vaillance, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie; et Joas, son fils, régna à sa place.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna dans Samarie pendant seize ans.

11. Il fit le mal devant le Seigneur; il ne se détourna point de tous les péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, mais il y marcha toujours.

12. Le reste des actions de Joas, tout

caressa la face de Jéhovah. Belle métaphore orientale. — *Et audivit...* Le Dieu de bonté se laissa fléchir à la vue de tant de souffrances, quoique elles fussent méritées (*vidit enim...*: cf. Ex. III, 7; Deut. xxvi, 7). Néanmoins la délivrance ne fut pas immédiate: elle n'eut lieu pour Joachaz que d'une façon négative, en ce sens qu'il ne vit pas son royaume entier tomber au pouvoir des Syriens; il était réservé aux deux rois suivants, surtout à Jéroboam II, de recouvrer tout ce que les Syriens avaient enlevé à Joachaz et à ses prédécesseurs. Cf. vers. 22-25; xiv, 25-27. Les détails du vers. 5 sont donc anticipés en grande partie. — *Salvatorem dedit.* xiv, 27, il est dit en propres termes que Jéhovah « sauva Israël par la main de Jéroboam ». — *Habitaverunt... in tabernaculis.* Forcée, durant les invasions syriennes, de se réfugier derrière les murs protecteurs des villes, la masse des Israélites put reprendre en paix ses occupations agricoles, et habiter la campagne. — *Heri et nudistertius.* Locution proverbiale, pour dire: autrefois, auparavant. Cf. Gen. xxxi, 3, etc. — *Verumtamen...* (vers. 6). Ingratitude du peuple, qui n'abandonna ni le culte des veaux d'or (*peccatis... Jeroboam*), ni même complètement celui de Baal et d'As-

tarté (au lieu de *lucus*, lisez une *'asêrah*, c.-à-d. une image symbolique d'Astarté). — *Non sunt derelicti...* (vers. 7). L'historien nous ramène au vers. 3, et décrit en quelques mots très expressifs l'état d'impuissance auquel Joachaz avait été réduit par les Syriens au point de vue militaire. Sous David, II Reg. xxiv, 9, les douze tribus contenaient 800 000 soldats, et actuellement les dix tribus qui formaient le royaume d'Israël n'en avaient que 10 000! — *Pulverem in tritura...* Comparaison pathétique.

8-9. Conclusion du règne de Joachaz. — *Fortitudo ejus.* Joachaz, quoique malheureux, ne manqua pas de vaillance.

2° Règne de Joas, XIII, 10-13.

10. Les dates principales. — Synchronisme: *anno trigesimo septimo.* Si les chiffres du vers. 1 sont exacts, nous devrions avoir ici 40, et non 37 (23 + 17); mais il est possible que les dix-sept années du règne de Joachaz aient été comptées à la manière large des Hébreux, et qu'en réalité elles n'en aient guère valu plus de quinze. Cette chronologie n'a rien d'absolument sûr.

11. Caractère moral du règne. — De nouveau, *fecit malum...*

12-13. Conclusion du règne de Joas. — Quo-

ce qu'il a fait, son courage et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or Élisée était malade de la maladie dont il mourut, et Joas, roi d'Israël, vint le voir; et il pleurait devant lui, en disant : Mon père, mon père; le char d'Israël et celui qui le conduit.

15. Élisée lui dit : Apportez un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. Élisée lui dit : Mettez votre main sur cet arc. Et lorsqu'il eut mis les mains sur l'arc, Élisée plaça ses mains sur celles du roi,

17. et lui dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le roi l'ayant ouverte, Élisée lui dit : Lancez une flèche. Et lorsqu'il l'eut lancée, Élisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur, c'est la flèche du salut contre la Syrie; vous frapperez la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il dit encore : Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Élisée lui dit : Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu s'irrita contre lui, et lui dit : Si vous aviez frappé la terre cinq, six ou sept fois, vous auriez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement; mais maintenant vous la battez trois fois.

20. Élisée mourut donc et fut enseveli.

et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis. Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

13. Eliseus autem ægrotabat infirmitate qua et mortuus est; descenditque ad eum Joas, rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus!

15. Et ait illi Eliseus: Affer arcum et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum et sagittas,

16. dixit ad regem Israel: Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus regis,

17. et ait: Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus: Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus: Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam; percuties Syriam in Aphec donec consumas eam.

18. Et ait: Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursus dixit ei: Percute jacule terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetisset,

19. iratus est vir Dei contra eum, et ait: Si percussisses quinques, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem; nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et sepe-

modo... contra Amasiam. Voir plus bas, XIV, 8-14, le récit de cette guerre. — *Sedit super solium ejus*. D'ordinaire, la formule stéréotypée disait : Et N..., son fils, régna à sa place.

3^e Élisée meurt après avoir prédit la défaite des Syriens. XIII, 14-21.

14. Visite de Joas au prophète moribond. — *Flebat coram eo*. Littéral : sur sa face, c.-à-d. penché sur le malade. Le roi, malgré toute l'imperfection de sa conduite religieuse (vers. 11), comprenait que le salut prophète était l'un des meilleurs soutiens de son royaume, et il était désolé de le perdre. — *Pater... currus Israel*. Joas emprunte à Élisée, pour la lui appliquer, la parole que celui-ci avait adressée à Élie dans une circonstance analogue. Voyez II, 12, et le commentaire.

15-19. L'action symbolique et son interprétation. — *Pone manum*... Dans l'hébreu, littéral : Fais chevaucher ta main... Voyez la note de IX, 24. — *Superposuit*... Élisée communiquait ainsi à

l'acte du roi un caractère sacré, prophétique. — *Fenestram*. Hébr. : le treillis (note de I, 2). *Orientallem* : dans la direction de la province de Galaad (*Att. géogr.*, pl. VII), alors occupée par les Syriens. — *Percuties... in Aphec*. Cette ville (notes de Jos. XIII, 4, et III Reg. XX, 16), où les Israélites avaient été mis en déroute par les Syriens, devait donc se transformer pour les vaincus d'autrefois en un lieu de triomphe. — *Percute jaculo*... (vers. 18^b) : comme s'il eût frappé un ennemi étendu à ses pieds. — *Iratus... vir Dei*. Divinement éclairé, Élisée comprit que ce manque de persistance de la part du roi dénotait son manque de zèle pour la guerre sainte, et son insouciance à profiter des avantages qu'il aurait un jour sur les Syriens; là encore il s'arrêterait, au lieu de les écraser entièrement (*ad consumptionem*). Le prophète, qui aimait tant son pays, en fut tout attristé et indigné.

20-21. Mort et sépulture d'Élisée. — *Latrunculi*. D'après l'hébreu, les « bandes » de marau-

lierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulcro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael, rex Syriæ, afflixit Israel cunctis diebus Joachaz ;

23. et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob, et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael, rex Syriæ ; et regnavit Benadad, filius ejus, pro eo.

25. Porro Joas, filius Joachaz, tulit urbes de manu Benadad, filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz, patris sui, jure prælii ; tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël.

21. Et il arriva que quelques hommes, enterrant un mort, virent ces voleurs, et jetèrent le cadavre dans le sépulcre d'Élisée. Dès que le corps eut touché les ossements d'Élisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds.

22. Hazaël, roi de Syrie, affligea donc Israël pendant tout le règne de Joachaz ;

23. et le Seigneur eut pitié d'eux, et il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ne voulut pas les perdre, ni les rejeter entièrement, jusqu'au temps actuel.

24. Et Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad son fils régna à sa place.

25. Mais Joab, fils de Joachaz, reprit d'entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avait prises à son père pendant la guerre. Joas le battit trois fois, et il rendit les villes à Israël.

CHAPITRE XIV

1. In anno secundo Joas, filii Joachaz, regis Israel, regnavit Amasias, filius Joas, regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset ; viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Joadan, de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Joadan :

3. Il fit ce qui était juste devant le Seigneur, mais non comme David son

deurs mentionnées plusieurs fois. Cf. v, 2 ; XII, 20, et les notes. — *In ipso anno*. Littéral : au retour de l'année ; c.-à-d. au printemps. — *Viderunt...* Effrayés, ils se hâtèrent d'achever leur tâche lugubre, ouvrant au hasard un four à ceroneil dans un sépulcre près duquel ils se trouvaient alors, et y jetant le mort qu'ils portaient. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxxii, fig. 2, 3. — *Tetigisset ossa*. En Orient, les morts sont d'ordinaire enterrés sans bière ; le contact fut donc immédiat. — *Revixit homo*. Miracle de premier ordre, par lequel Dieu voulut honorer la mémoire de celui qui avait été durant sa vie un si grand thaumaturge.

4° Accomplissement de l'oracle d'Élisée contre les Syriens. XIII, 22-25.

22-23. Le Seigneur a pitié de son peuple affligé par Hazaël. — *Igitur Hazael...* Nous revenons encore au vers. 3. Pour mieux montrer la grandeur du triomphe, l'écrivain sacré fait

une récapitulation rapide des maux que les Israélites avaient endurés de la part des Syriens. — *Reversus est...* : Dieu s'était éloigné de son peuple, au temps de sa colère ; il revient, toujours fidèle à l'alliance antique (*propter pactum...*).

24-25. Joas vainqueur des Syriens. — *Tulit urbes...* : dans la Palestine cisjordanienne ; c'est Jéroboam II qui reprendra les provinces de Basan et de Galaad (xiv, 27). — *Tribus vicibus* : selon la prédiction d'Élisée, vers. 19.

5° Amasias, roi de Juda. XIV, 1-14.

La marche du narrateur est forcément ondulante, et nous conduit tour à tour d'un royaume à l'autre.

CHAP. XIV. — 1-2. Chronologie du règne. — Date synchronique : *anno secundo Joas*. Age du roi à son avènement : *viginti quinque...* Durée du règne : *viginti...* novem...

3-4. Caractère moral du règne d'Amasias. —